

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES  
BUDGETS PRIMITIFS 2023**

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Disponible en mairie sur demande, elle sera également mise en ligne sur le site internet de la Ville.

### Principaux ratios

Population totale (colonne h du recensement INSEE)	4 386
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine)	141

Informations financières - ratios	Valeurs (en euros)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 249.60*
Recettes réelles de fonctionnement /population	1 329.31
Dépenses d'équipement brut/population	413.63
Encours de dette/population	478.05
DGF/population	27.36
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	68.42 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	96.06 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	31.12 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	35.96 %
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	7.72 %

\* 1 149.45 € si l'on soustrait les remboursements liés aux charges de personnel.

### Montants des budgets 2023 consolidés :

	Fonctionnement		Investissement		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	6 085 241,48	6 085 241,48	4 100 565,91	4 100 565,91	<b>10 185 807,39</b>	<b>10 185 807,39</b>
Budget annexe de l'Eau potable	986 200,56	986 200,56	1 502 281,85	1 502 281,85	<b>2 488 482,41</b>	<b>2 488 482,41</b>
Budget annexe de l'assainissement	605 023,30	605 023,30	1 524 937,83	1 524 937,83	<b>1 901 770,58</b>	<b>1 901 770,58</b>

TOTAL	7 676 465,34	7 676 465,34	7 127 785,59	7 127 785,59	14 576 060,38	14 576 060,38
-------	--------------	--------------	--------------	--------------	---------------	---------------

## Les orientations et priorités du budget 2023 :

Les orientations et priorités budgétaires 2023 portent sur les points suivants :

- 1. Limiter l'évolution de la hausse des dépenses de fonctionnement courantes** en vue de conforter l'autofinancement des dépenses d'équipement.
- 2. Maintenir l'étendue et la qualité des services à la population et encourager le bien-vivre ensemble par la mise en place d'une politique sociale, culturelle et sportive volontaire.**
- 3. Maintenir un niveau d'endettement inférieur** à la moyenne nationale des communes de même strate démographique.
- 4. Rendre attractive la commune et soutenir l'économie locale par les achats de proximité** et par la politique d'équipement de la Municipalité. La commune prévoit de réaliser 6 334 241 € de dépenses d'équipement en 2023.
- 5. Prendre en compte systématiquement la contrainte environnementale et climatique** dans les différents secteurs d'intervention de la commune.

## Présentation des budget primitifs 2023 :

### BUDGET PRINCIPAL

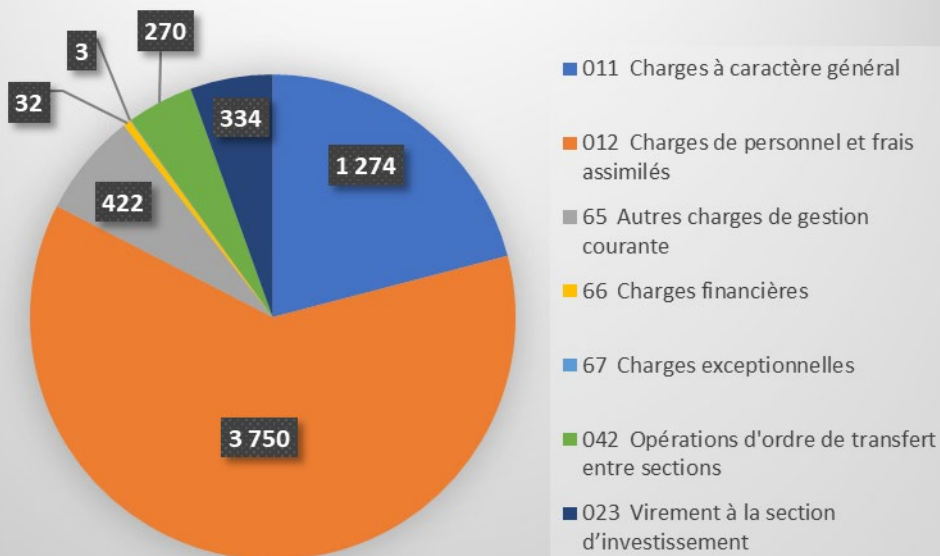
#### ➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de fonctionnement s'équilibre à 6 085 241.48 € en dépenses et recettes soit une hausse de 2.34 % par rapport au budget primitif 2022 (5 945 873.80 €).

#### A – Dépenses de fonctionnement par chapitre

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Variation
011	Charges à caractère général	1 229 855.82	1 274 180,00	35 324,18
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 599 000.00	3 750 000,00	151 000,00
65	Autres charges de gestion courante	417 850.00	422 000,00	4 150,00
66	Charges financières	34 580.69	31 580,69	-3 000,00
67	Charges exceptionnelles	5 000.00	3 000,00	-2 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	270 445.29	270 000,00	-445,29
023	Virement à la section d'investissement	389 142.00	334 480,79	-54 661,21
<b>Total :</b>		<b>5 945 873.80</b>	<b>6 085 241.48</b>	<b>139 367.68</b>

## Dépenses de fonctionnement 2023 (en milliers d'euros)



Plus en détail, les prévisions des charges de gestion courante (achat de fournitures, prestations de service, de personnel et autres participations) augmentent de 3.80 % comparativement au budget primitif 2022. Cette hausse s'avère modérée au regard de la hausse des prix qui devrait être comprise entre 4% et 6% en 2023. Ce niveau de dépenses s'explique aussi par la volonté de maintenir un service public de qualité, de favoriser le développement économique et de faire de notre commune un territoire où il fait bon vivre.

Parmi ces charges, il faut noter l'inscription de 15 000 € de reversement de taxe de séjour collectée par la commune du Cannet des Maures.

En effet, pour financer les très grands projets d'infrastructures, l'article 4 de **la loi d'orientation des mobilités (LOM)** a permis, la création d'établissements publics locaux disposant de ressources spécifiques, notamment fiscales, afin de faciliter leur réalisation. **Le projet ferroviaire de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur** fait partie de ces **grands projets d'infrastructures prioritaires** pour la France.

L'ordonnance n°2022-306 du 2 mars 2022 a créé un **établissement dénommé « Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur – SLNPCA »**. **La loi n° 2022-17261** du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 (article 75 et 76) a **instauré et affecté à la Société** de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur deux ressources fiscales nouvelles :

- **Une taxe additionnelle de séjour ;**
- Une taxe sur les locaux à usage de bureaux, locaux commerciaux, de stockage et surfaces de stationnement.

**La taxe additionnelle de séjour** est calculée en appliquant un **taux de 34%** au tarif instauré par la commune. Elle s'ajoute au montant de la part communale et de la part additionnelle départementale (+10%).

Il faut aussi souligner parmi les charges en hausse, la hausse du prix du gaz : + 12 000 € prévus au budget 2023.

Enfin au-delà des dépenses nouvelles induites par de nouveaux équipements (Terrasses de la Gare), il est prévu de recruter un agent chargé notamment des marchés publics.

En 2023, la commune poursuivra sa politique d'aide aux associations, financière et matérielle, au regard du

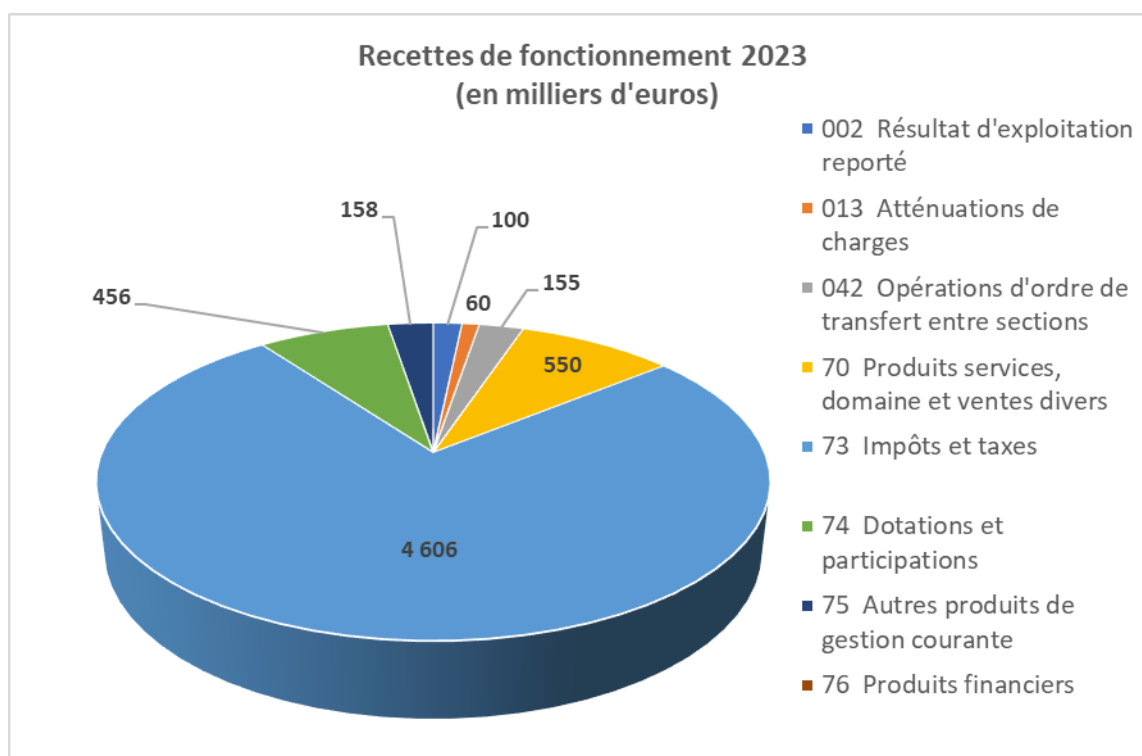
rôle crucial pour la vie sociale et le vivre ensemble.

S'agissant des intérêts de la dette (31 581 €), la charge baisse de 3 000 € par rapport à 2022.

Enfin la dotation aux amortissements et le virement prévisionnel à la section d'investissement (Autofinancement) totalisent 604 480.79 €.

### **B – Recettes de fonctionnement par chapitre**

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Variation
002	Résultat d'exploitation reporté	160 000.00	100 000.00	-60 000.00
013	Atténuations de charges	35 000.00	60 000.00	25 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	151 956.80	154 884.48	2 927.68
70	Produits services, domaine et ventes divers	550 070.00	550 310.00	240.00
73	Impôts et taxes	4 406 937.00	4 605 937.00	199 000.00
74	Dotations et participations	500 300.00	456 100.00	-44 200.00
75	Autres produits de gestion courante	141 600.00	158 000.00	16 400.00
76	Produits financiers	10.00	10.00	0.00
<b>Total :</b>		<b>5 945 873,80</b>	<b>6 085 241,48</b>	<b>139 367.68</b>



Les recettes de fonctionnement prévisionnelles 2023 atteignent le montant de **6 085 241.48 €**.

Parmi les recettes de fonctionnement nouvelles 2023, 100 000 € proviennent de l'affectation du résultat de fonctionnement 2022. Cette recette va permettre d'alimenter l'autofinancement dédié au financement des dépenses d'équipement 2023.

La municipalité n'augmentera pas les taux des impôts locaux.

Il faut noter que les recettes fiscales sont ont augmentation sensibles en 2023 par rapport au budget 2022 en raison principalement de la revalorisation des bases d'imposition du foncier bâti indexées sur le taux d'inflation. En 2022, ces bases ont augmentée de 4.67 % (6 640 462 € en 2022) du fait de la revalorisation annuelle (+3.2 %) et des constructions, agrandissements (+1.47%). **En 2023, la revalorisation des bases du foncier est de 7.1 %.**

Pour information, l'évolution des taux de fiscalité locale de 2012 à 2023 figure dans le tableau ci-après :

Taux	2012	2015	2016	2017	2019	2020	2021	2022	2023
Taux Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	16,97%	16,97%	16,97%	16,97%	16,97%	16,97%	16,97%	16,97%	16,97%
Taux Foncier bâti	15,64%	15,64%	15,64%	16,72%	16,72%	16,72%	33,99%*	33,99 %	33,99 %
Taux Foncier non bâti	82,10%	82,10%	82,10%	82,10%	82,10%	82,10%	82,10%	82,10%	82,10%

\* Suite à la suppression de la taxe d'habitation, le taux départemental de la taxe foncière sur le bâti est transféré à la commune à partir de 2021.

### ➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à hauteur de **4 100 565.91 € (Restes à réaliser 2022 compris).**

#### A – Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2022	Budget 2023		
			Reports 2022 (1)	Propositions nouvelles 2023 (2)	Total (1) + (2)
040	Opérations d'ordre entre sections	151 956.80		154 884.48	154 884,48
041	Opérations patrimoniales	370 000.00		150 000.00	150 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	118 000.00		120 000.00	120 000,00
20	Immobilisations incorporelles	195 264.00	78 880.27	166 200.00	245 080,27
204	Subventions d'équipement versées	14 000.00		9 000.00	9 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 226 462.67	794 128.84	1 639 000.00	2 433 128,84
23	Immobilisations en cours	2 720 000.00	988 472.32	0.00	988 472,32
<b>Total :</b>		<b>5 795 683,47</b>	<b>1 861 481,43</b>	<b>2 239 084,48</b>	<b>4 100 565,91</b>

Les dépenses d'investissement nouvelles s'élèvent à **2 239 084.48 €** en 2023 (hors reports 2022). Au titre de ces dépenses, les **dépenses financières et d'ordre** s'établissent à **424 884,48 €**. Elles portent notamment sur le remboursement du capital de la dette pour **120 000 €** et sur la réalisation d'opérations d'ordre pour **304 884.48 €** dont **150 000 €** prévus de travaux en régie, **4 884.48 €** pour l'amortissement des subventions d'équipement, **90 000 €** d'opérations d'intégration d'études sur les biens concernés et **60 000 €** pour comptabiliser les remboursements d'avances des entreprises. Parmi les dépenses d'investissement, les **dépenses d'équipement nouvelles** s'élèvent à **1 814 200,00 €**.

Le détail des dépenses d'équipement nouvelles 2023 sont ci-après détaillées :

Objet	Propositions 2023
Abattage d'arbres post incendie (environ 150 arbres)	35 400,00
Travaux toiture magnanerie (remplacement d'une poutre porteuse au-dessus de la salle des anciens combattants et installation d'une pompe à chaleur	30 000,00
Cimetière : reprises administratives concessions	30 000,00
Environnement : réalisation d'un Atlas biodiversité, mise à jour du patrimoine arboré, inventaires naturalistes et diagnostics écologiques, étude sentier nature, mobiliers éducatifs, divers	63 000,00
Vidéo protection	155 000,00
Travaux bâtiment et voirie : mesures et contrôles obligatoires (Amiante et polluants)	10 000,00
Matériaux pour les travaux d'investissement réalisés par le personnel communal : finition 2e étage + modernisation éclairage salle mairie ...	20 000,00
Programme de renouvellement des installations techniques des bâtiments communaux (clim, chaufferie, baes, extincteurs, ascenseurs...)	15 000,00
Installation d'équipements de contrôle et de gestion de l'énergie	10 000,00
Travaux éclairage public - Modernisation du parc (passage en led) - tranche 1	140 000,00
Extension réseau d'électricité par ENEDIS et repérage réseaux d'électricité	52 000,00
Travaux et équipements écoles : reprise étanchéité toiture maternelle; aménagement d'une classe et d'une aire sportive école élémentaire; étude CAUE imperméabilisation et aménagement école Tissot, matériels informatiques, mobiliers et équipements cantine.	193 900,00
Restauration et valorisation cimetière Vieux-Cannet et chapelle Saint Jean	75 000,00
Etude sur le diagnostic sanitaire de l'église du Vieux-Cannet	45 000,00
Etude Urbanismes, habitat inclusif	20 000,00
Sport : éclairage et étude de faisabilité vestiaire stade, éclairage tennis	63 000,00
Jardins familiaux : aménagement du site - divers matériels et mobilier (coffres, tables, outils...)	17 000,00
Acquisitions terrains suite délibérations : - Terrains agricoles et forestier (préemption, vente directe) - Terrains soumis à emplacement réservé du nouveau PLU pour anticipation - Anticipation pour préemption	90 000,00
Plantations d'arbres et ville verte	25 500,00
Maîtrise d'oeuvre projet AGORA (Petites villes de Demain – PVD)	50 000,00
Subvention ravalement façades	6 000,00
Création pistes cyclables et abri vélo	51 000,00
Régularisation foncière des voiries; mise à jour du diagnostic voiries	10 000,00
Travaux voirie : chemin du Viouret, chemin de la Galante, giratoire Saint Louis, divers	150 000,00
Chantier ADESS	20000
Opérations Petites Villes de demain : dont déconstruction et désamiantage Maison Blanche	184 000,00
Peintures routières, mobiliers urbains, panneaux signalisation	20 000,00
Projet Archistoire parcours d'art, film des vœux, constitution archives vidéo	29 000,00
Marketing commercial	117 000,00
Nouveaux jeux d'enfants - Tranche 1	40 000,00
Diagnostic Ville amie des aînés	10 000,00
Services administratifs : logiciels métier, mobilier, matériels informatiques	37 400,00
<b>TOTAL :</b>	<b>1 814 200,00</b>

Les restes à réaliser 2022 en dépenses d'équipement s'établissent à 1 861 481.43 €. En tenant compte des restes à réaliser le total des dépenses d'investissement totalise 4 100 565.91 € au budget 2023. Les financeurs publics traditionnels (Etat, Région, Département, Agence de l'Eau, communauté de communes Cœur du Var, etc) ont été sollicités ou le seront pour la réalisation du programme d'investissement 2023.

### **B – Recettes d'investissement par chapitre**

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2022	Budget 2023		
			Reports 2022(1)	Propositions nouvelles 2023 (2)	Total (1) + (2)
001	Excédent d'investissement reporté	2 108 223.98		589 372.85	589 372,85
021	Virement de la section de fonctionnement	389 142.00		334 480.79	334 480,79
024	Produit de cession (Indemnité véhicule police)	9 500.00		240 000.00	240 000,00
040	Amortissement immobilisations	270 445.29		270 000.00	270 000,00
041	Opérations patrimoniales	370 000.00		150 000.00	150 000,00
10	FCTVA/taxes aménagement, excédent de fonctionnement capitalisé	813 145.82		824 545.98	824 545,98
13	Subventions d'investissement	242 859.54	1 264 816.03	176 759.00	1 441 575.03
16	Emprunts et dettes assimilées	54 853.62		250 591.26	236 591,26
23	Immobilisations en cours	148 943.89			
<b>Total :</b>		<b>4 407 114.14</b>	<b>1 264 816.03</b>	<b>2 835 749.88</b>	<b>4 100 565.91</b>

Pour financer les dépenses d'investissement, les recettes nouvelles d'investissement 2023 totalisent **2 835 749.88 €** dont le détail figure dans le tableau ci-après :

Objet	Propositions 2023
Amortissements et virement de la section de fonctionnement	604 480.79
Fonds de compensation de la TVA	80 000.00
Taxes d'aménagement	120 000.00
Vente terrain La Sourcette	240 000.00
Subvention Etat abattage arbre post-incendie	30 000.00
Subvention Département Vidéo-protection	71 330.00
Subvention DETR 2022 Vidéo-protection	63 670.00
Subvention Région véhicule police municipale	11 759.00
Excédent de fonctionnement capitalisé 2022	624 545.98
Reprise excédent d'investissement 2022	589 372.85
Intégration frais d'études aux immobilisations définitives	90 000.00
Remboursements des avances par les entreprises	60 000.00
Emprunt d'équilibre	245 591.26
Cautions locaux communaux	5 000.00
<b>TOTAL :</b>	<b>2 835 749.88</b>

## BUGDETS ANNEXES

### ➤ BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

- Le budget primitif 2023 s'équilibre en dépenses et recettes à 986 200.56 € et 1 502 281.853 € en section de fonctionnement et en section d'investissement.
- La dette est nulle au 01/01/2023.
- Les dépenses d'investissement nouvelles s'élèvent en 2023 à 1 382 561.85 € H.T. telles qu'elles apparaissent dans le tableau ci-après :

Objet	Propositions 2023
Amortissement subventions d'équipement	22 200.56
Compteurs de sectorisation	120 000.00
Matériels d'exploitation	30 000.00
Travaux divers pour réparations ponctuelles sur les réseaux (fuites, casses...)	30 000.00
Travaux d'extension ou de réhabilitation de réseau : reprise branchements imp. cerisiers; Chantecoucou-les Lys, Pétugues , Mistral, blacassous, bachas	410 000.00
Programme pluriannuel de travaux	770 361.29
<b>Total :</b>	<b>1 382 561.85</b>

Les dépenses d'équipement reportées 2022 s'élèvent à 119 720.00 € H.T..

Pour financer ces dépenses, les **recettes d'investissement** 2023 s'établissent à **1 449 081.85 €** telles que précisées ci-dessous :

-Reprise excédent d'investissement reporté 2022 :	94 053.56 €
-Virement de la section de fonctionnement :	91 710.96 €
-Amortissement des immobilisations :	144 989.60 €
-Excédent de fonctionnement capitalisé 2022 :	118 327.73 €
- Emprunt :	1 000 000.00 €
<b>Total</b>	<b>1 449 081.85 €</b>

### ➤ BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

- Le budget primitif 2023 s'équilibre en dépenses et recettes à **605 023.30 €** et **1 524 937.83 €** en section de fonctionnement et en section d'investissement.
- Le capital restant dû de la dette est de **2 349 246.37 €** au 01/01/2023.  
Les dépenses d'investissement nouvelles s'élèvent en 2023 à **1 391 518.54 €** TTC telles qu'elles apparaissent dans le tableau ci-après :



Objet	Propositions 2023
Déficit d'investissement 2022	182 887.92
Amortissement subventions d'équipement	41 564.11
Remboursement capital dette 2023	108 000.00
Programme de renouvellement des équipements de la STEP	100 000.00
Matériels d'exploitation	30 000.00
Mise à jour télésurveillance pose de relavage	9 000.00
Hydrocurage des réseaux	10 000.00
Extension et rénovation du réseaux : Bachas, Muriers, Ste Maisse	190 000.00
Travaux divers pour réparations ponctuelles sur les réseaux	10 000.00
Programme pluriannuel de travaux de réfection et d'extension du réseau	710 066.51
<b>Total :</b>	<b>1 391 518.54</b>

Les dépenses d'équipement reportées de 2022 s'élèvent à 133 419.29 € H.T..

Pour financer ces dépenses, les **recettes d'investissement nouvelles 2023** s'établissent à **524 937,83 €** telles que précisées ci-dessous :

- Fonds de compensation de la TVA	40 000.00 €
- Subvention Agence de l'Eau actualisation du schéma directeur d'assainissement	53 750.00 €
- Subvention Agence de l'Eau pour le renouvellement des modules membranaires de la station d'épuration :	75 000.00 €
- Excédent de fonctionnement 2022 capitalisé	180 269.85 €
- Amortissement des immobilisations	175 917.98 €
<b>Total</b>	<b>524 937.83 €</b>

### Effectifs de la collectivité au 01/01/2023:

Les effectifs pourvus sont de 88 agents détaillés dans le tableau ci-dessous :

	Femmes	Hommes	Total
<b>Contractuels</b>	1	1	<b>2</b>
<b>Contrats aidés</b>	4	0	<b>4</b>
<b>Titulaires</b>	39	39	<b>80</b>
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>40</b>	<b>84</b>

### Etat de la dette du budget principal

#### 1. L'état de la dette.

Le capital restant dû de la dette de la commune (budget principal) au 01/01/2023 est de **2 096 717 €**. L'annuité

de la dette en 2023 sera de **146 707,22 €** dont **114 955,20 €** de remboursement du capital.  
Le tableau ci-après porte sur l'amortissement du capital restant dû de 2022 à 2035.



Le capital restant dû ci-dessus, est exprimé par référence au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.